



Rabat, le 17 février 2015

**CIRCULAIRE N°5517/313****Objet : Programme d'agrément des opérateurs économiques  
Statut de l'OEA- Sécurité et Sûreté**

La sécurité globale de la chaîne logistique internationale constitue de nos jours une préoccupation majeure des administrations douanières mais aussi du monde des affaires.

Pour répondre à cette préoccupation l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) a adopté en 2005, le Cadre de normes SAFE (Security And Facilitation of the Environment) visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial.

La douane marocaine a adhéré à ce cadre en juin 2005 et a mis en place un programme d'agrément des opérateurs économiques combinant entre facilités douanières et exigences en matière de sécurité et de sûreté.

En effet, ce programme, consacré par la loi (Article 73 bis du Codes des Douanes et Impôts Indirects et ses textes d'application) prévoit deux types de statuts :

- Le statut d'OEA- Simplifications douanières ;
- Le statut d'OEA- Sécurité et Sûreté. Ce statut est accordé aux OEA simplifications douanières de la catégorie « A », qui appliquent les normes appropriées en matière de sécurité et de Sûreté.

Dans la conception du programme national, ce dernier statut est en fait un certificat complet cumulant les conditions nécessaires pour le bénéfice du statut d'OEA- Simplifications douanières de catégorie « A » en plus de critères spécifiques aux exigences en matière de sécurité et de sûreté.

A cet effet, le respect des critères exigés pour l'octroi du statut d'OEA-Sécurité et sûreté nécessite la mise en place de mesures rigoureuses de contrôle interne et de gestion des flux de marchandises, impactant l'ensemble des services de l'entreprise qui interviennent dans la gestion de la chaîne logistique internationale.

C'est pourquoi, le statut d'OEA-Sécurité et sûreté s'inscrit dans le cadre d'un partenariat renforcé avec la douane et confère à son bénéficiaire une plus grande responsabilité en matière de prévention de la fraude douanière et de maîtrise des risques directs et indirects menaçant la sécurité et la sûreté des opérations d'importation et d'exportation de l'entreprise.

De même, la mise en place de ce statut est un élément clé pour la reconnaissance des contrôles entre les administrations douanières des pays d'importation et d'exportation et partant, un préalable essentiel à la signature d'accords ou d'arrangements de reconnaissance mutuelle des programmes OEA avec les douanes partenaires.

Le document en annexe retrace les modalités pratiques d'octroi du statut d'OEA-Sécurité et Sûreté.

Ces mesures prennent effet à partir du 17 Février 2015.

Toute difficulté en la matière sera portée à la connaissance de l'Administration Centrale sous le timbre de la présente.

**Le Directeur Général  
de l'Administration des Douanes  
et Impôts Indirects**



**Zouhair CHORFI**

SGI/Diffusion/17-02-15/11h40

## ANNEXE A LA CIRCULAIRE N°5517/313

### Objet : Procédure et modalités d'octroi du statut d'OEA- Sécurité et sûreté

#### I. Etude d'éligibilité et analyse documentaire

Ce statut est accordé aux **OEA-Simplifications douanières de la catégorie « A »** qui satisfont aux normes SAFE de l'OMD :

- Absence d'antécédents contentieux graves avec l'administration ;
- Existence d'un système transparent de gestion des écritures ;
- Solvabilité financière (3 dernières années) ;
- Respect de normes liées à la sécurité et à la sûreté.

#### 1. Préalables au dépôt de la demande d'agrément

Avant le dépôt de la demande, les entreprises éligibles sont invitées, à lire attentivement les textes juridiques consacrés au statut d'OEA, le questionnaire d'auto-évaluation sécurité et sûreté et le guide d'audit sécurité et sûreté. Ces documents sont consultables et téléchargeables via le site internet de la douane: [www.douane.gov.ma/ rubrique statut de l'OEA](http://www.douane.gov.ma/).

##### 1.1. Documents à consulter

##### 1.1.1. Textes juridiques

- Article 73 bis du code des douanes habilitant l'administration à accorder le statut de l'OEA (amendement introduit par la loi des finances de 2009) ;
- Décret d'application du 06 juillet 2010( 2-10-121 du 23 rejev 1431 ) complétant le décret n° 2-77-862 du 25 chaoual 1397 (9 octobre 1977)) pris pour l'application du code des douanes et impôts indirects ;
- Arrêtés du ministre de l'économie et des finances de 2011 :
  - Arrêté du ministre de l'économie et des finances n°690.11 du (22/07/2011) publié au BO n° 5987 du 17/10/2011 fixant les catégories du statut de l'opérateur économique agréé ainsi que la procédure d'octroi de ce statut.
  - Arrêté du ministre de l'économie et des finances n°691.11 du (22/07/2011) publié au BO n° 5985 du 10/10/2011 fixant la composition et les conditions de fonctionnement de la commission chargée de l'examen des demandes du statut de l'opérateur économique agréé.

### **1.1.2. Le questionnaire d'auto-évaluation (Cf annexe1)**

Il est destiné aux opérateurs pour s'auto-évaluer afin de vérifier leur capacité à satisfaire aux critères de sécurité exigés par le statut de l'OEA- Sécurité Sûreté et comporte 13 volets à savoir :

- 1) Auto-évaluation et politique générale de sécurité et de sûreté;
- 2) Sécurité physique ;
- 3) Sécurisation des unités de fret ;
- 4) Gestion et identification différenciée des marchandises soumises à restrictions ou prohibées ;
- 5) Réception de marchandises ;
- 6) Stockage des marchandises ;
- 7) Production de marchandises ;
- 8) Chargement de la marchandise ;
- 9) Sécurisation des partenaires commerciaux ;
- 10) Sécurité du personnel ;
- 11) Sensibilisation et formation des employés aux questions de sécurité ;
- 12) Sécurité du système d'information et procédure de sauvegarde, de récupération, de restauration et d'archivage ;
- 13) Solvabilité financière.

Ce document obligatoire lors du dépôt de la demande, par lequel l'opérateur évalue ses processus en interne et procède à son auto-diagnostic, conditionnant ainsi une réalisation optimale de l'audit.

En effet, un questionnaire bien complété et servi donne aux services douaniers une vue d'ensemble des différentes activités de l'entreprise et contribue ainsi à un traitement accéléré des demandes.

### **1.1.3. Le guide d'audit (Cf annexe2):**

Ce guide s'adresse aussi bien à l'administration qu'aux OEA de la classe « A » et permet une appréciation commune des critères susmentionnés lors de l'évaluation. Il répertorie une liste exhaustive des risques et exigences ainsi que les points à surveiller permettant ainsi une évaluation harmonisée et uniforme.

### **1.2. Désignation d'un contact au sein de l'entreprise**

Le chef d'entreprise est appelé à désigner un responsable OEA chargé de coordonner toute la procédure d'auto-évaluation. Ce dernier en apprécie les informations collectées avant de servir le questionnaire et de le valider.

Il aura également pour rôle de faciliter le déroulement de la mission d'audit en permettant aux auditeurs douaniers de disposer de toutes les informations nécessaires pour leur mission.

### **1.3. Accompagnement et assistance pour servir le questionnaire d'auto-évaluation**

Pour toute information et assistance pour servir la demande ou le questionnaire d'auto-évaluation, l'opérateur peut saisir, notamment par messagerie, téléphone ou même solliciter un rendez-vous avec les membres du bureau d'agrément des opérateurs économiques à l'Administration centrale.

Cet accompagnement en amont de la demande vise à faire comprendre aux représentants de l'entreprise la philosophie, les objectifs et les tenants et aboutissants du questionnaire d'auto-évaluation.

Cette assistance ne se substitue pas à l'investissement et l'implication de l'opérateur, qui doit s'engager pleinement dans la démarche de certification OEA à travers la mise en place des mesures suivantes :

- **La mise en place d'une politique de sécurité et de procédures d'auto-évaluation permanente**

L'opérateur est appelé à assurer que les questions liées à la sécurité sont prises en considération dans toute fonction ou projet entrepris. Il est invité à mettre en œuvre les programmes de sécurité en collaboration avec les différents responsables au sein de l'entreprise et de s'assurer que des auto-évaluations sont effectuées périodiquement.

A cet effet, il est appelé à déterminer, recenser et évaluer l'occurrence et le degré de gravité des risques en fonction des spécificités de l'entreprise et de leur impact sur les opérations douanières en particuliers et la sécurité de la chaîne logistique en générale.

L'opérateur devra mettre en place des mesures préventives pour maîtriser ces risques et minimiser leur impact et ce, avec pour référentiel les normes exigées par le statut d'OEA.

- **La sensibilisation des employés et du personnel externe**

Tous les services de l'entreprise intervenant dans la chaîne logistique (comptabilité, logistique, système d'information, achat et vente qualité ...) devront être impliqués dans la politique de sécurité mise en place par l'entreprise.

Le chef d'entreprise doit sensibiliser ses employés aux risques liés à la sécurité et les inciter à rapporter tout incident qui pourrait la remettre en cause.

## **2. Dépôt de dossier d'agrément**

La demande, dûment datée et signée par un responsable habilité à engager la société, est déposée auprès de l'Administration Centrale par l'entreprise candidate selon le modèle préétabli (**Cf annexe 3**) assortie des documents ci-après :

- le questionnaire d'auto-évaluation dûment servi par l'entreprise postulante;
- l'extrait récent du registre de commerce (modèle J) ;
- les statuts de l'entreprise ;
- les procès verbaux de la dernière assemblée générale et de la réunion du conseil d'administration ;
- la liasse fiscale complète correspondant aux trois derniers exercices, dûment authentifiée par les services des impôts.

Afin d'accélérer le traitement du dossier, la demande et le questionnaire d'auto-évaluation doivent être transmis, sous forma électronique :

- CD, DVD, clé USB... ou
- E-mail à l'adresse électronique : [OEA@douane.gov.ma](mailto:OEA@douane.gov.ma)

### **3. Etude documentaire et validation de la demande**

Après le dépôt du dossier, le bureau d'agrément des opérateurs économiques du service central procède à une étude documentaire pour s'assurer que le questionnaire est bien servi et que les documents annexes sont joints.

Au niveau de cette étape, le bureau d'agrément analyse la demande et le questionnaire d'auto-évaluation, les mesures de sécurité mises en place par l'entreprise : les politiques et procédures qui régissent les activités de l'entreprise et la gestion des mesures d'urgence, de la sécurité en matière de réception/expédition de marchandise, la sécurité physique, les contrôles d'accès, la sécurité du personnel, la formation et la sensibilisation du personnel aux questions liées à la sécurité, les procédures de manifeste, la sécurité informatique, la sécurité des transports et exigences vis à vis des partenaires commerciaux.

Dans le cas où la demande ne contient pas tous les éléments requis, ledit bureau invite le demandeur, dans un délai de 30 jours suivant la réception de la demande, à fournir les informations utiles. Par la suite, il valide le dépôt et accepte la demande.

Dans le cas de rejet d'une demande, le service douanier informe le demandeur des raisons qui ont motivé cette décision dans un délai ne dépassant pas 30 jours.

Il est à signaler que l'acceptation de la demande du statut d'OEA ne signifie pas nécessairement l'octroi du certificat OEA.

Par ailleurs, les demandes qui sont présentées sont traitées dans leur ordre d'arrivée.

Après l'acceptation de la demande, la douane entrera en contact avec l'entreprise pour planifier une visite d'audit dont l'objectif est de vérifier sur place si les mesures et procédures de sécurité mentionnées sont effectivement mises en place et mises à jour régulièrement.

## **II. Mission d'audit au sein de l'entreprise**

A la suite de l'analyse du questionnaire d'auto-évaluation servi par l'entreprise, des documents annexes et de l'information disponible, le service douanier est en mesure de :

- comprendre les activités et l'environnement dans lequel travaille l'entreprise,
- définir sa place et ses responsabilités dans la chaîne logistique,
- déterminer les risques liés à la sécurité-sûreté, de l'entreprise au sein de la chaîne logistique.

Il élabore ensuite un plan d'audit et convient d'une date d'audit avec la personne de contact. Les informations que l'entreprise a fournies seront contrôlées et discutées sur place.

### **1. Facteurs facilitant le processus d'audit**

Afin d'accélérer le traitement du dossier d'agrément, les services douaniers doivent utiliser les informations qu'ils détiennent sur les candidats au statut d'OEA de manière à réduire la durée de l'audit. Ces informations proviennent de :

- L'audit initial relatif à l'OEA Simplifications douanières
- Les autorisations douanières demandées
- L'adoption par l'entreprise des normes les plus pertinentes reconnues sur le plan international (**ISO 9001, 14001, 28001, 17712....**).

## **2. Réalisation de la mission d'audit par les auditeurs douaniers**

L'équipe chargée de la mission d'audit sera composée des représentants :

- **Au niveau central**
  - Du Bureau d'agrément des opérateurs économiques relevant de la Direction de la Facilitation et de l'Informatique ;
  - De la Direction de la Prévention et du Contentieux ;
  - De la Division de l'Informatique ;
  - Et le cas échéant de la Division de l'Audit et de l'Inspection.
- **Au niveau régional**
  - De la Direction Régionale dont relève le domicile de l'entreprise

Une lettre de mission est établie par le **Directeur de la Facilitation et de l'Informatique**. Elle fixe la durée de l'intervention et son objet. En cas de besoin, une prorogation peut être accordée.

En outre, les audits sont réalisés sur la base des prescriptions du guide d'audit qui fixe les modalités pratiques d'intervention au sein de l'entreprise ainsi que la manière d'apprécier et d'appréhender les critères d'évaluation selon un référentiel standard et une démarche harmonisée.

Par ailleurs, l'administration peut, si nécessaire, faire appel à d'autres administrations ou experts, en particulier pour l'examen de certaines normes de sécurité, de solvabilité et de gestion des comptes et de la logistique de l'entreprise, du système d'information...

## **3. Les axes de la mission d'audit**

La mission porte sur les résultats dégagés de l'analyse des 13 axes du questionnaire d'auto-évaluation Sécurité et Sûreté servis par l'entreprise. A travers les résultats dudit questionnaire, les auditeurs douaniers, analysent la capacité de l'opérateur à identifier les risques et menaces susceptibles d'impacter la sécurisation de la chaîne d'approvisionnement et de les réduire au minimum par la mise en place des mesures préventives.

En effet, la pertinence des réponses influencera, de manière positive ou négative l'évaluation qui sera confirmée, le cas échéant, par le recours à des tests opérationnels au sein de l'entreprise.

## **4. La durée de la mission d'audit**

Il importe de préciser que la durée nécessaire à la réalisation de la mission d'audit varie en fonction de plusieurs facteurs :

- complexité et ampleur des opérations de l'entreprise ;
- qualité des réponses fournies dans le questionnaire. Les réponses doivent être complètes, claires et précises ;

- degré de préparation de l'opérateur économique à l'audit au niveau notamment de l'implication et de la disponibilité de l'ensemble des services susceptibles d'être interpellés ;
- disponibilité de l'information demandée et des autorisations éventuellement nécessaires.

### **III. Phases de l'audit**

#### **1. Phase de pré-audit et élaboration d'un plan d'audit**

Après avoir compulsé l'ensemble des informations rassemblées, les services douaniers en charge de l'audit procèdent à l'évaluation des risques. Ce sont ces risques qui doivent guider les auditeurs dans la préparation du plan d'audit.

En effet, l'objectif est de vérifier si chaque risque est redressé via des mesures de sécurité adaptée et de valider lors de l'audit au sein de l'entreprise, l'effectivité opérationnelle de ces mesures.

#### **2. Phase de l'audit dans l'entreprise**

La visite du site est programmée en concertation avec la personne de contact désignée par l'entreprise. Ce dernier organise la mission (préparation des documents, des entretiens avec les responsables de l'entreprise, ...) et veille à ce qu'elle se déroule dans les meilleures conditions.

Après l'évaluation de tous les risques identifiés, une discussion portant notamment sur les risques non couverts ou partiellement couverts est menée avec le chef d'entreprise et ses équipes. L'objectif est d'aboutir à un plan d'actions concerté visant à gommer ses insuffisances.

#### **3. Elaboration et validation du rapport d'audit**

Une fois la mission d'audit achevée, les auditeurs douaniers élaborent un rapport provisoire mettant en exergue les recommandations proposées.

Ce rapport provisoire est communiqué au chef d'entreprise pour validation. Par la suite, un rapport définitif est confectionné et transmis à l'entreprise. Un délai peut être fixé en concertation avec le chef d'entreprise pour la prise en compte des recommandations éventuelles.

#### **4. l'octroi du statut**

Sur la base des résultats de l'audit réalisé par les auditeurs douaniers, et sur avis de la commission d'agrément, le statut peut être accordé, refusé ou, éventuellement, suspendu le temps nécessaire pour rendre conforme certaines exigences ou critères non satisfaits.

La décision prise par la commission d'agrément est notifiée à l'entreprise.

En cas de rejet de la demande, l'opérateur est informé des raisons qui ont motivé ce rejet.

L'opérateur pourra alors réagir à ce rejet dans un délai d'un mois à compter de sa notification.

Par ailleurs, l'octroi du statut est matérialisé par la signature d'une convention par l'administration et par l'entreprise et la délivrance à cette dernière du certificat OEA- Sécurité et Sûreté.

Le certificat OEA prend effet dès la signature de la convention par les deux parties et sa durée de validité est de trois ans. La douane met le process pour s'assurer, néanmoins, de manière

régulière et permanente que les exigences ayant permis l'attribution du statut sont toujours respectées.

### **5. Suivi du statut octroyé**

Avant l'échéance de trois ans, une demande de renouvellement doit être déposée par l'OEA, accompagnée par le questionnaire d'auto-évaluation actualisé. Un audit « light » au sein de l'entreprise est ensuite réalisé.

Par ailleurs, il est important de préciser que le statut accordé à l'OEA doit faire l'objet d'un suivi particulier, notamment dans les cas suivants :

- Contrôle des résultats décrits dans le rapport d'audit ;
- Information émanant de l'opérateur indiquant certains changements dans ses activités, son organisation, ses procédures. En effet, un OEA est tenu d'informer l'administration de tout événement important qui pourrait avoir un impact sur l'octroi du certificat, notamment en cas de changement de localisation.
- La douane dispose d'informations pouvant remettre en cause le respect des critères liés à la sécurité sûreté par l'opérateur.

Si un des éléments de l'évaluation donne à conclure que l'opérateur n'a pas ou n'a plus la maîtrise d'un ou plusieurs risques, la douane en informe l'opérateur. Ce dernier doit alors entreprendre des actions d'amélioration, que la douane évaluera. Ce processus peut déboucher sur la conclusion que le statut d'OEA doit être suspendu ou retiré.

### **6. Suspension du statut**

La suspension de l'agrément est prononcée par le directeur de l'administration, après avis de la commission ad-hoc.

Elle ne peut excéder une durée de 90 jours à compter de la notification à l'intéressé, lorsqu'il est constaté à l'encontre du bénéficiaire des irrégularités pouvant altérer l'une des conditions prévues pour l'octroi du statut.

A l'expiration de ce délai, le statut de l'opérateur économique agréé n'est rétabli qu'après constatation par l'administration du respect de la conformité aux conditions d'octroi.

### **7. Retrait du statut**

Le retrait définitif du statut d'opérateur économique agréé est prononcé par le directeur de l'administration, après avis de la commission ad hoc dans les cas suivants :

- Le bénéficiaire n'a pas respecté la conformité à certaines exigences de Sécurité et Sûreté ;
- Le bénéficiaire a commis une infraction douanière passible de sanctions pénales ;
- Le bénéficiaire renonce à ce statut.

Dans ce cadre, l'opérateur économique agréé dispose d'un délai d'un mois pour tenter un recours auprès de la commission ad-hoc.

## **8. Avantages octroyés par le statut :**

L'obtention du statut d'OEA ouvre droit à une série d'avantages directs et indirects :

### **Avantages directs**

- Passage au circuit vert ;
- Simplification des procédures douanières et réduction des contrôles ;
- Traitement prioritaire ;
- Dédouanement à domicile.

### **Avantages indirects**

- Prise de conscience par les entreprises agréées des questions liées à sécurité et sûreté et des améliorations à engager ;
- Optimisation du coût et des délais de la chaîne logistique ;
- Mise à niveau de l'entreprise sur tous les plans ;
- Amélioration de la sécurité et de la communication entre les partenaires de la chaîne logistique ;
- Une meilleure image de marque vis-à-vis des partenaires nationaux et internationaux : un label de confiance douanier.

De même, les titulaires du « statut d'OEA sécurité et sûreté », bénéficieront également au niveau international des avantages douaniers accordés par les douanes étrangères dans le cadre de la reconnaissance mutuelle.

## **9. Coopération et communication**

L'OEA, via la personne de contact désignée, est tenu d'informer la douane, de toute tentative de fraude et de tout comportement suspect ou illicite.

## Opérateur Economique Agréé

### « OEA- Sécurité et Sûreté »

La Douane  
Marocaine

Questionnaire d'auto-évaluation

**Le questionnaire d'auto-évaluation sécurité et sûreté s'adresse aux entreprises agréées ayant obtenu le certificat « OEA Simplifications douanières » de la classe « A ».**

**L'auto-évaluation permet à l'entreprise d'analyser et d'évaluer sa capacité à satisfaire aux critères exigés pour l'octroi du certificat « OEA sécurité et sûreté». Il s'attache à identifier, d'une part, les risques et menaces susceptibles d'impacter la sécurisation de la chaîne d'approvisionnement et d'autre part, d'examiner les mesures mises en place afin de réduire les risques et menaces au minimum.**

**Ce questionnaire porte sur 13 volets :**

- 1. Auto-évaluation et politique générale de sécurité ;**
- 2. Sécurité physique ;**
- 3. Sécurisation des unités de fret ;**
- 4. Gestion et identification différenciée des marchandises soumises à restrictions ou prohibitions ;**
- 5. Réception de marchandises ;**
- 6. Stockage de marchandises ;**
- 7. Production de marchandises ;**
- 8. Chargement de la marchandise ;**
- 9. Sécurisation des partenaires commerciaux ;**
- 10. Sécurité du personnel ;**
- 11. Sensibilisation et formation des employés aux questions de sécurité ;**
- 12. Sécurité du système d'information et procédures de sauvegarde, de récupération, de restauration et d'archivage ;**
- 13. Solvabilité financière.**

**Les opérateurs sont invités, à servir ce questionnaire avec rigueur et précision et à répondre avec pertinence aux questions. Les réponses formulées doivent intégrer des synthèses des procédures et directives internes élaborées par l'entreprise, accompagnées éventuellement des pièces justificatives.**

**Pour bien servir ce questionnaire et se préparer au processus d'audit, l'entreprise est appelée à impliquer et à faire participer dans la démarche de certification tous les départements intervenant dans la chaîne d'approvisionnement (logistique, comptabilité, informatique, achat et vente, service qualité).**

**De même, pour toute explication ou commentaire relatifs au questionnaire, les opérateurs sont invités à prendre attache avec le service central concerné (bureau de l'agrément des opérateurs économiques).**

**A cet effet, le dossier composé de la demande du postulant, du questionnaire dûment servi et des pièces justificatives doit être déposé auprès de l'administration centrale sur supports papier et électronique.**

**Ce dossier constitue pour les auditeurs douaniers l'élément déclencheur de la préparation de la mission qui se déroulera au sein de l'entreprise.**

**La précision et la qualité des réponses facilitera la mission des auditeurs et réduira la durée nécessaire à sa réalisation.**

## SÉCURITÉ - SURETE

### 1- Auto-évaluation et politique générale de sécurité et de sûreté

(Section 1 du guide d'audit)  
(Cf indicateurs de 1 à 8 du guide)

#### 1-1 Auto-évaluation

1.1.1	<p>Avez-vous réalisé une évaluation des risques et menaces pour votre société ?</p> <p style="text-align: right;">OUI/NON : .....</p>	
1.1.2	<p>Décrivez brièvement les risques liés à la sécurité/sûreté identifiés (par exemple, au sein de votre société ou dans vos relations commerciales avec vos partenaires commerciaux : clients, fournisseurs, prestataires externes)</p>	
1.1.3	<p>Un plan de sécurité est-il mis en place pour chaque site (s'il y a lieu) ?</p> <p style="text-align: right;">OUI/NON : .....</p>	
1.1.4	a) Avez-vous recours au service d'une société de gardiennage et de sécurité ?	
	<p>b) Celle-ci a-t-elle réalisé une évaluation des risques sécurité/sûreté de votre société?</p> <p style="text-align: right;">OUI / NON : .....</p> <p>⇒ Si oui, indiquez brièvement les risques de sécurité/sûreté qu'elle a identifiés par rapport aux critères sécurité/sûreté.</p>	
1.1.5	<p>Vos clients ou votre compagnie d'assurance vous imposent-ils des exigences particulières en matière de sécurité/sûreté?</p> <p style="text-align: right;">OUI / NON : .....</p> <p>⇒ Si oui, lesquelles</p>	

#### 1-2 Politique générale de sécurité et sûreté

1.2.1	a) La politique générale de sécurité de votre société est-elle formalisée dans un (des) document(s) spécifique(s) ?	
	<p>⇒ Si oui, dans quel(s) document(s) ? (manuel de procédure, directives de travail, bulletin d'information....)</p>	
	b) Ce document, quand a-t-il été actualisé ?	
1.2.2	a) Comment sont mises en œuvre et coordonnées les mesures de sécurité/sûreté dans votre société ? Précisez la(les) personne(s) et/ou l'unité responsable de cette coordination au sein de votre entreprise.	
	b) Comment la gestion des absences du (des) responsables (s) sûreté est elle organisée ?	
1.2.3	<p>Si l'activité de votre entreprise est répartie sur plusieurs sites, les procédures de sécurité/sûreté sont-elles harmonisées dans l'ensemble des sites de l'entreprise ?</p> <p style="text-align: right;">OUI / NON : .....</p> <p>⇒ Si non, pourquoi ?</p>	
1.2.4	<p>La politique générale de sécurité/sûreté de votre société est-elle communiquée à votre personnel et aux personnes ayant accès à vos locaux ?</p> <p style="text-align: right;">OUI / NON : .....</p>	

	<p>⇒ Si oui, sous quelle forme ? (affichage, manuel de procédure, livret d'accueil et autre)</p> <p>⇒ Si non, comment comptez-vous y remédier ?</p>	
1.2.5	<p>a) Des incidents de sécurité/sûreté se sont –ils produits durant les trois dernières années?</p> <p style="text-align: right;">OUI / NON : .....</p> <p>⇒ Si oui, donnez une brève description de ces incidents. Avez-vous mis en œuvre des mesures correctrices ?</p>	
	<p>b) Tenez- vous des écritures concernant les incidents liés à la sécurité/sûreté et les mesures correctrices prises ?</p> <p style="text-align: right;">OUI / NON : .....</p>	
	<p>c) Assurez-vous des formations spécifiques de détection des incidents ?</p> <p style="text-align: right;">OUI / NON : .....</p> <p>⇒ Si oui, par qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- par un responsable sécurité ?</li> <li>- par un organisme extérieur ?</li> <li>- autre formateur ?</li> </ul>	
	<p>d) Existe-il une procédure visant à permettre et à encourager le personnel et les visiteurs à signaler tout incident ayant trait à la sécurité et à la sûreté ?</p> <p>⇒ Si oui, est-elle formalisée, est-elle diffusée dans l'entreprise ?</p>	
1.2.6	<p>a) Existe-t-il une politique générale en matière de contrôle ou d'audits internes de la bonne mise en application des procédures de sécurité sûreté ?</p> <p>⇒ Si oui, précisez (Pilotage – fréquence – rapports - suivi des conclusions)</p>	
	<p>b) Avez-vous déjà été certifié ou agréé par une autre instance administrative ou un autre organisme à des fins de sécurité et sûreté ?</p> <p style="text-align: right;">OUI / NON : .....</p> <p>⇒ Si oui, précisez les locaux / zones couverts par le(s) certificat(s) et veuillez fournir une copie du/des certificats (s) (à joindre une copie au présent questionnaire)</p>	
	<p>c) Indiquez toutes les autres normes / licences / autorisations en rapport avec la sécurité/sûreté qui vous ont été délivrées par un organisme indépendant. Précisez leurs champs d'application et l'organisme de délivrance</p>	
<b>2- Sécurité physique</b>		
<b>2.1- Accès aux installations</b>		
<i>Section 2 du guide d'audit (Cf S.S.2.1 indicateurs 1 et 2 du guide)</i>		
2.1.1	<p>a) Décrivez brièvement les procédures mises en œuvre pour sécuriser l'accès à vos locaux (bâtiments, secteurs de production, entrepôts etc.). Précisez en particulier si les règles d'accès diffèrent pour chaque catégorie de personnels, de visiteurs, de véhicules ou de marchandises?</p>	
	<p>b) Qui est chargé de s'assurer du respect de ces procédures ?</p>	

2.1.2	<p>a) Décrivez brièvement les procédures à suivre en cas de découverte d'une personne / d'un véhicule non autorisé(e) dans les locaux de la société</p> <p>b) comment le personnel est-il informé du contenu de ces procédures ?</p>	
2.1.3	<p>a) Votre société (ou un de ses établissements) partage-elle le site dans lequel elle est implantée avec des sociétés extérieures, Si oui, indiquez les noms de ces sociétés ?</p> <p>b) Ces sociétés sont-elles des OEA ?</p>	
2.1.4	S'ils sont disponibles, joignez à la présente demande un plan de chaque site de votre société ayant des activités douanières (disposition des bâtiments, des enceintes extérieures, des accès aux routes, etc.).	
<b>2.2- Conformité des locaux et de leurs accès</b> <p style="text-align: right;">Section 2 du guide d'audit (Cf S.S.2.2 indicateurs de 1 à 8 du guide)</p>		
<b>2-2.1 Limites externes</b>		
2.2.1.1	a) Comment les limites externes de vos installations sont-elles protégées ? Comment ces mesures de protection sont-elles vérifiées ?	
	b) Comment, par qui et à quel intervalle sont contrôlés les bâtiments et les murs d'enceinte? Comment sont enregistrés ces contrôles et leurs résultats ?	
	c) Comment les incidents de sécurité sont-ils consignés et traités ?	
2.2.1.2	Décrivez brièvement l'éclairage de vos sites (sont-ils éclairés dans leur totalité, de manière continue, dotés de détecteurs de mouvement ?)	
<b>2.2.2 Contrôle des accès aux sites</b>		
2.2.2.1	a) Quelles sont les accès possibles aux sites ?	
	b) Comment sont-ils surveillés ?	
	c) Les accès sont-ils soumis à des horaires d'ouvertures et de fermetures ? OUI / NON : ..... ⇒ Si oui précisez-les:	
2.2.2.2	a) Comment est organisée la gestion des clés d'accès aux locaux ?	
	b) Existe-t-il une procédure formalisée de gestion des clés ? OUI / NON : .....	
2.2.2.3	a) Le stationnement de véhicules privés est-il autorisé sur vos sites ? OUI / NON : .....	
	⇒ Si oui, pour quelles catégories de conducteurs (personnel, visiteurs, etc.) ?	
	b) Qui autorise le stationnement ?	
	c) Les véhicules sont-ils contrôlés (à l'entrée des sites ou à l'entrée des parkings) ? OUI / NON : .....	

	<p>d) Existe-il une procédure formalisée ?</p> <p style="text-align: right;">OUI / NON : .....</p> <p>⇒ Si oui, comment est-elle portée à la connaissance du personnel et aux visiteurs ?</p>	
	<p>e) Est-il possible de distinguer le personnel de l'entreprise des individus extérieurs (visiteurs, stagiaires, prestataires...)?</p> <p>⇒ Si oui comment (Tenues spécifiques, Badges de couleurs etc) ?</p>	
<p><b>3- Sécurisation des unités de fret</b></p>		
<p>Section 3 du guide d'audit (Cf S.S.3.1 indicateurs de 1 à 7 du guide)</p>		
<p><b>3.1 Procédure de contrôle et de sécurisation du fret</b></p>		
3.1.1	<p>a) Où sont manipulées les unités de fret ? (Quais de chargement / déchargement, Aires de réception/ d'expédition, Zones d'attente pour le fret (camion),et autres)</p> <p>b) L'accès aux unités de fret est-il soumis à des mesures de sécurité/sûreté ou à des restrictions particulières ?</p> <p style="text-align: right;">OUI / NON : .....</p> <p>⇒ Si oui, lesquelles ?</p>	
3.1.2	<p>Décrivez brièvement quelles mesures sont mises en place pour empêcher les accès non-autorisés des unités de fret et leur altération, en particulier si les unités de fret sont à un moment ou à un autre stockées dans un lieu ouvert (par exemple, surveillance permanente, formation et sensibilisation du personnel aux risques, scellés, consignes écrites ou instructions à suivre en cas d'entrée non-autorisée) ?</p>	
3.1.3	<p>Utilisez-vous des scellés pour protéger les unités de fret ?</p> <p style="text-align: right;">OUI / NON : .....</p> <p>⇒ Si oui, quelle(s) catégorie(s) de scellés ? sont-ils conformes à une norme internationale (ISO par exemple) ?</p> <p>⇒ Si non, comment vous assurez-vous que les marchandises n'ont pas fait l'objet de manipulations non-autorisées ?</p>	
3.1.4	<p>a) Quelles mesures de contrôle utilisez-vous pour vérifier les unités de fret (par exemple procédure de contrôle en sept points des conteneurs) ?</p> <p>A savoir ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Paroi avant ;</li> <li>▪ Paroi gauche ;</li> <li>▪ Paroi droite ;</li> <li>▪ Plancher ;</li> <li>▪ Plafond ;</li> <li>▪ Portes intérieures/dessous de la carrosserie ;</li> <li>▪ Partie extérieure/ châssis.</li> </ul> <p>b) Existe-t-il des procédures d'inspection et de surveillance des unités de fret ? Ces procédures sont-elles formalisées ?</p> <p>⇒ Si oui, dans quel document ?</p>	
3.1.5	<p>a) Qui est le propriétaire ou l'exploitant des unités de fret ?</p> <p>b) Qui réalise l'entretien / la réparation des unités de fret ?</p> <p>c) Les révisions sont-elles régulières</p>	

	<p>d) Suite à des travaux de réparation et de maintenance externalisés, les unités de fret sont-elles vérifiées à leur tour dans vos locaux ?</p> <p style="text-align: right;">OUI / NON : .....</p>	
3.1.6	<p>Des procédures établies par écrit permettent elles de s'assurer que les personnes/chauffeurs qui livrent ou reçoivent le fret sont identifiés</p> <p style="text-align: right;">OUI / NON : .....</p> <p>⇒ Si oui décrire brièvement ces procédures</p>	
3.1.7	<p>Dans le cas ou vous êtes propriétaire des moyens de transport, existe-il un guide destiné aux chauffeurs qui prévoit leur formation dans les domaines ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inspection des moyens de transport</li> <li>▪ Confidentialité du chargement, de l'itinéraire et de la destination</li> <li>▪ Politique régissant les clés, les zones de parking, le ravitaillement en carburant et les arrêts imprévus</li> <li>▪ Signalement des accidents ou des situations d'urgence</li> <li>▪ Signalement de toute irrégularité dans le chargement, le verrouillage et le scellement</li> <li>▪ Mise à essai des armes de sécurité et des dispositifs de repérage, le cas échéant</li> </ul>	

**3-2 Procédures en matière de transport**

Section 3 du guide d'audit  
(Cf 5.S.3.2 indicateur de 1 du guide)

3.2.1	<p>a) Quels sont les moyens de transport utilisés habituellement par votre société ?</p>	
	<p>b) Votre société réalise-t-elle la totalité de ses transports ou a-t-elle recours à des prestataires de services externes (par exemple des transitaires ou des transporteurs) ?</p> <p>⇒ Si oui citer la liste de l'ensemble des transitaires et transporteurs auxquels la société a recours</p> <p>⇒ Citer parmi ces prestataires de service ceux qui sont des OEA</p>	
	<p>c) Comment vérifiez-vous que votre prestataire de transport respecte les normes de sécurité et de sûreté requises (par exemple au moyen d'un certificat de sécurité/sûreté, de clauses contractuelles spécifiques) ?</p>	
3.2.2	<p>a) Les dispositions contractuelles ou mesures de sécurité/sûreté prennent-elles en compte des exigences de sécurité/sûreté ?</p> <p>⇒ Si oui ? lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- procédure de détection et de signalisation des incidents</li> <li>- procédure d'inspection de l'intégrité des unités de fret</li> <li>- procédure de contrôle par l'opérateur des mesures de sécurité mises en œuvre par le prestataire</li> <li>- autres à préciser</li> </ul>	
	<p>b) Prenez-vous d'autres mesures pour vérifier que les activités de transport externalisées répondent aux normes de sécurité/sûreté ?</p> <p style="text-align: right;">OUI / NON .....</p> <p>⇒ Si oui, précisez :</p>	

**4- Gestion et identification différenciée des marchandises soumises à restrictions ou prohibitions**

Section 4 du guide d'audit  
(Cf indicateur 1 du guide)

4.1	<p>a) Procédez-vous à l'importation ou à la (ré-) exportation de biens à double usage et / ou de marchandises pour lesquelles des licences d'importation sont requises et/ou des marchandises qui sont soumises à des restrictions d'exportation ?</p> <p style="text-align: right;">OUI / NON : .....</p> <p>⇒ Si oui, quelles mesures spécifiques avez-vous mis en place pour gérer ces marchandises (par exemple gestion par un personnel spécialement formé) ?</p>	
	<p>b) Existe-t-il des procédures formalisées spécifiques pour le dédouanement de ces marchandises ?</p> <p style="text-align: right;">OUI / NON : .....</p>	
<p style="text-align: center;"><b>5. Réception de marchandises</b></p> <p style="text-align: right;">Section 5 du guide d'audit (Cf indicateurs de 1 à 9 du guide)</p>		
5.1	<p>a) Procédez-vous à la désignation d'un responsable de l'accueil des chauffeurs et des marchandises au moment de l'arrivée des marchandises ?</p>	
5.1	<p>b) Décrivez brièvement la procédure mise en œuvre pour assurer la sécurité et la sûreté des marchandises lors de leur réception ?</p>	
5.1	<p>c) Décrivez brièvement comment est assuré le respect de ces procédures ?</p>	
5.2	<p>a) Des mesures particulières en matière de sécurité/sûreté sont-elles imposées aux fournisseurs pour s'assurer de la fiabilité des marchandises livrées (marquage, scellement, emballage, étiquetage ou autre) ?</p> <p style="text-align: right;">OUI / NON : .....</p> <p>⇒ Si oui, lesquelles ?</p>	
5.2	<p>b) Vos employés en sont-ils informés ?</p> <p>⇒ Si oui, comment est assuré le respect de l'application de ces mesures de sécurité/sûreté par les fournisseurs.</p>	
5.3	<p>a) Lors de leur réception, les marchandises sont-elles scellées ?</p> <p style="text-align: right;">OUI / NON : .....</p> <p>⇒ Si oui, comment contrôlez-vous l'intégrité des scellés ?</p>	
5.3	<p>b) La procédure de contrôle des scellés est-elle formalisée ?</p> <p style="text-align: right;">OUI / NON : .....</p>	
5.4	<p>Lors de leur réception, une distinction est-elle faite entre les marchandises (identification et/ou entreposages distincts) ?</p> <p style="text-align: right;">OUI / NON : .....</p> <p>⇒ Si oui, précisez et indiquez notamment si les critères de sélection des marchandises sont fondés sur le niveau de risque de la marchandise (par exemple marchandises dangereuses, marchandises de grande valeur, armes) ?</p>	
5.5	<p>Lors de leur réception, les marchandises sont-elles comptées et pesées ?</p> <p style="text-align: right;">OUI / NON : .....</p> <p>⇒ Si oui, comment et par qui ?</p>	
5.6	<p>Lors de leur réception, comment, quand et par qui les marchandises sont-elles vérifiées au regard des documents d'accompagnement, puis enregistrées dans les écritures ?</p>	

5.7	a) Les services chargés de l'achat, de la réception des marchandises et de l'administration générale sont-ils totalement distincts ?  OUI / NON : .....	
	b) Existe-il des procédures de contrôles internes entre ces services ?  OUI / NON : .....  ⇒ Si oui, lesquelles ?	
<b>6- Stockage des marchandises</b>  (Section 6 du guide d'audit) (Cf indicateurs de 1 à 5 du guide)		
6.1	a) Veuillez décrire les sites où vous avez réservé des zones pour le stockage des marchandises et indiquer le nombre de zones de stockage dans ces sites	
	b) Décrivez la(les) zone(s) de stockage des marchandises - INTERIEURE(S)	
	c) Possédez vous un (des) aire (s) de stockage des marchandises - EXTERIEURE(S) ? :  OUI / NON : .....  ⇒ Si oui, veuillez le (s) décrire brièvement	
6.2	a) Comment déterminez-vous l'allotissement de vos marchandises dans la(les) zone(s) de stockage ?	
	b) Cette procédure est-elle formalisée ?  OUI / NON : .....	
6.3	Quand, par qui et sur quelle base la marchandise réceptionnée est-elle enregistrée dans les stocks ?	
6.4	Avez-vous des procédures formalisées relatives à l'inventaire et le traitement des irrégularités décelées au cours des inventaires ?  OUI / NON : .....  ⇒ Si oui, veuillez les préciser	
6.5	a) Quelles procédures et mesures de protection spécifiques avez-vous mis en œuvre pour protéger vos entrepôts contre tout accès non autorisé (en plus des mesures générales présentées aux critères 2 et 3 dudit questionnaire ?)	
	b) Quelles mesures de contrôle interne avez-vous mis en place pour vous assurer du respect de ces procédures spécifiques ?	
6.6	a) Si le stockage des marchandises est sous-traité à un tiers : - citez ces sous-traitants - sont-ils des OEA ? si oui citez les	
	b) Décrivez brièvement dans quelles conditions les marchandises sont stockées.	
	c) Quelles mesures de contrôle avez-vous mis en place pour que votre (vos) sous-traitant(s) respecte (ent) les normes de sécurité-sûreté exigées (par exemple au moyen d'un certificat de sécurité/sûreté, de clauses contractuelles spécifiques ?)	
<b>7- Production de marchandises</b>  Section 7 du guide d'audit (Cf indicateurs de 1 à 6 du guide)		
7.1	a) indiquez le nombre de zone de production des marchandises?	
	b) Où sont localisées ces zones de production?	

7.2	a) Quelles procédures et mesures de protection spécifiques avez-vous mis en œuvre pour protéger vos zones de production contre tout accès non autorisé (en plus des mesures générales présentées aux critères 2 et 3 dudit questionnaire?)	
	b) Quelles mesures de contrôle interne avez-vous mis en place pour vous assurer du respect de ces procédures spécifiques ?	
7.3	a) Si la production ou une partie de la production est réalisée par un sous-traitant, comment vous assurez-vous que celui-ci respecte les normes de sécurité/sûreté requises (par exemple au moyen d'un certificat de sécurité/sûreté, de clauses contractuelles spécifiques ?)	
	b) Les sous traitants sont ils des OEA? ⇒ Si oui citez-les	
7.4	Comment les marchandises sont-elles emballées ?	
7.5	Si l'emballage final de la marchandise est sous-traité, décrivez brièvement comment l'intégrité des marchandises est garantie ?	
<b>8- Chargement de la marchandise</b> <div style="text-align: right;">Section 8 du guide d'audit (Cf indicateurs de 1 à 9 du guide)</div>		
8.1	a) Un responsable des expéditions a-t-il été désigné ? ⇒ Si oui, nom / fonctions : ..... ⇒ Nombre d'employés sous sa responsabilité : .....	
	b) Quelles mesures mises en œuvre pour garantir que les marchandises placées dans les aires d'expédition ne sont, à aucun moment, laissées sans surveillance (en plus des mesures générales présentées aux critères 2 et 3 dudit questionnaire) ?	
8.2	Le cas échéant, comment garantissez-vous le respect des exigences de sécurité que vous imposez vos clients en matière de chargement ?	
8.3	a) Comment le chargement des marchandises est-il organisé? comment, quand et par qui est contrôlée la correspondance entre les ordres de chargements, les chargements effectivement réalisés et leurs enregistrements dans les stocks ?	
	b) Existe-t-il des procédures formalisées d'expédition de marchandises? <div style="text-align: right;">OUI / NON : .....</div> ⇒ Si oui lesdites procédures comprennent-elles les volets suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>- Une vérification des marchandises avant le chargement ?</li><li>- Un contrôle des moyens de transport ?</li><li>- Un enregistrement des éventuelles anomalies relevées ?</li></ul>	
8.4	a) Si vos unités de fret ou vos véhicules sont scellés, le numéro de scellé est-il mentionné dans les documents d'accompagnement de la marchandise ? <div style="text-align: right;">OUI / NON : .....</div>	
	b) Comment tenez-vous les écritures concernant vos scellés? (si vous n'avez pas déjà présenté ces procédures à la question 3-1-2 du questionnaire)	
8.5	Les expéditions de marchandises sont-elles vérifiées (par exemple, comptage, pesage) ? <div style="text-align: right;">OUI / NON : .....</div> ⇒ Si oui, comment et par qui?	

8.6	a) Décrivez brièvement les mécanismes de contrôle que vous avez mis e place pour déceler les irrégularités concernant le chargement des marchandises ?	
	b) Existe t il des mesures de contrôle interne pour vérifier le respect des procédures de chargement ? ⇒ Si oui, ce contrôle est réalisé par qui ?	
<b>9- Sécurisation des partenaires commerciaux</b>		
<i>Section 9 du guide d'audit (Cf indicateurs de 1 à 3 du guide)</i>		
9.1	a) Quelles exigences de sécurité et de sûreté que vous imposez lorsque vous choisissez vos partenaires commerciaux (par exemple signature de clauses contractuelles en matière de sécurité et sûreté, statut OEA...)?	
	b) Comment assurez-vous que vos partenaires commerciaux respectent les normes de sécurité/sûreté que vous leur imposez ?	
	c) Votre société recourt-t-elle aux prestataires occasionnels ? ⇒ Si oui citer le nombre et les noms de ces prestataires	
	d) Comment vérifiez-vous que les prestataires occasionnels respectent les normes de sécurité/sûreté?	
9.2	a) Décrivez brièvement comment votre entreprise vérifie-t-elle l'identité juridique des partenaires commerciaux afin de sécuriser la chaîne logistique (recherche d'informations avant d'accepter des commandes ou de passer des commandes) ?	
	b) Comment vérifiez-vous que vos partenaires commerciaux respectent les normes de sécurité imposées ?effectuez-vous un audit sur place ? ⇒ Si oui, à quelle fréquence ? ⇒ Ces contrôles font-ils l'objet d'un rapport ou de mesures de suivi	
9.3	Au cours de la dernière année, avez-vous relevé des manquements aux clauses de sécurité/sûreté conclues avec vos partenaires commerciaux ?  ⇒ Si oui, quelles mesures avez-vous adopté ?	OUI / NON : .....
<b>10- Sécurité du personnel</b>		
<i>Section 10 du guide d'audit (Cf indicateurs de 1 à 2 du guide)</i>		
10.1	a) Qui est le responsable de votre politique de recrutement ?	
	b) Comment les exigences de sécurité et de sûreté sont-elles prises en compte dans votre politique de recrutement ?	
	c) Quels postes sont considérés comme sensibles dans votre entreprise? (Service d'accueil ; Manutention ; Gestion documentaire du fret ; Expédition/Réception ; Production ; Service informatique ; ou autre)	
	d) Existe-il des procédures formalisées en matière de sécurité / Sûreté dans le recrutement ?  ⇒ Si oui dans quel document ? ⇒ Comment et qui vérifie le respect de ces procédures ?	OUI / NON .....

	e) Comment vous assurez-vous du respect de ces procédures ?	
10.2	a) Un contrôle des antécédents des employés (par exemple demande d'un extrait de casier judiciaire) est-il effectué pour les nouveaux employés affectés à un poste sensible en termes de sécurité/sûreté ?  OUI / NON : .....	
	b) Comment vous assurez-vous que lorsqu'un employé a quitté définitivement votre entreprise, il n'a plus la possibilité d'accéder aux locaux ou aux données de votre société ?	
10.3	a) Avez-vous recours à du personnel temporaire (intérimaires, stagiaires, etc.) ? ⇒ Si oui, à quels postes ?  OUI / NON : .....	
	b) Si ce type d'employés est affecté à un poste sensible, quels contrôles de sécurité sont réalisés ?	
	c) Existe-t-il une procédure de sécurité/sûreté spécifique dédiée au personnel temporaire ? ⇒ Si oui, laquelle ?  OUI / NON : .....	

## 11- Sensibilisation et formation des employés aux questions de sécurité

Section 11 du guide d'audit  
(Cf indicateurs de 1 à 2 du guide)

11.1	a) Une formation à la sécurité et la sûreté est-elle organisée pour les salariés ? ⇒ Si Oui, quelle est la fréquence de cette formation  OUI / NON : .....	
	b) Avez-vous des sessions de mise à niveau au moins tous les ans ?  OUI / NON : .....	
	c) Cette formation est-elle : - dispensée en interne ?  OUI / NON : ..... - proposée par un prestataire externe ?  OUI / NON : .....	
	d) Un registre sur le suivi de cette formation est-il mis en place (date, participants, thèmes abordés) ?  OUI / NON : .....	
	e) Quels thèmes sont abordés lors des formations – sensibilisation ? :  - <i>Protocoles de sécurité/sûreté</i> - <i>Fréquence des contrôles</i> - <i>Modalités de détection des intrusions ou altérations</i> - <i>Signalement des incidents</i> - <i>Identification des menaces</i> - <i>Protection des contrôles d'accès</i> - <i>Mouvements des marchandises dans la société</i> - <i>Autres.</i>	

## 12 - Sécurité du système d'information et procédure de sauvegarde, de récupération, de restauration et d'archivage

Sections 12 du guide d'audit

### 12.1 Sécurité du système de l'information

Section: - 12 du guide d'audit  
( Cf sous-section 12.1 indicateurs 1 à 5 du guide)

12.1.1	<p>a) <b>Le système permet-il un suivi complet des écritures liées aux flux de vos marchandises ? (depuis la commande jusqu'à la facturation)</b></p> <p style="text-align: right;"><b>OUI / NON : .....</b></p> <p><b>Si oui,</b>          ⇒ utilisez-vous un ERP ?          ⇒ indiquer le type d'ERP</p> <p><b>Si non,</b>          ⇒ quelles applications sont utilisées pour le suivi des activités et comment communiquent-elles entre elles ?</p>	
	<p>b) <b>Décrivez brièvement les mesures que vous avez prises pour protéger votre système d'information contre toute intrusion non autorisée (pare feu, logiciel antivirus, protection par mot de passe, etc.)</b></p>	
	<p>c) <b>un test d'intrusion a-t-il été réalisé</b></p> <p style="text-align: right;"><b>OUI / NON : .....</b></p> <p><b>Si Oui :</b>          ⇒ à quelle fréquence ?          ⇒ à-t-il donné lieu à des mesures correctives ?          ⇒ quel a été le résultat de la mise en place de ces mesures?</p>	
12.1.2	<p>a) <b>décrivez brièvement de quelle manière les droits d'accès aux systèmes d'information sont octroyés</b></p>	
	<p>b) <b>Qui est responsable de l'exploitation et de la protection du système d'information?</b></p>	
12.1.3	<p>a) <b>Où votre serveur central est-il localisé ?</b></p>	
	<p>b) <b>Indiquez en détail de quelle manière votre serveur central est-il protégé et sécurisé ?</b></p>	
<p><b>12.2 Procédure de sauvegarde, de récupération, de restauration et d'archivage</b></p> <p style="text-align: right;"><b>Sections 12 du guide</b> <i>(Cf sous-section 12.2 indicateur 1 du guide)</i></p>		
12.2.1	<p><b>Décrivez brièvement vos procédures de sauvegarde, de récupération, de restauration et d'archivage des écritures de l'entreprise</b></p>	
12.2.2	<p><b>Combien de temps les données sont-elles sauvegardées dans le système d'information et combien de temps ces données sont-elles archivées ?</b></p>	
12.2.3	<p><b>Votre entreprise a-t-elle mis en place un plan de secours pour les pannes/défaillances du système ?</b></p> <p style="text-align: right;"><b>OUI / NON : .....</b></p> <p>⇒ Si oui, décrivez brièvement les mesures prises pour empêcher que ces défaillances ne se produisent à nouveau</p>	
<p><b>13-Solvabilité financière</b></p> <p style="text-align: right;"><b>Section 13 du guide d'audit</b> <i>(Cf indicateur 1 du guide)</i></p>		
13.1	<p><b>Au cours des trois dernières années, des procédures d'insolvabilité ont-elles été ouvertes en ce qui concerne les actifs de votre entreprise ?</b></p> <p style="text-align: right;"><b>OUI / NON : .....</b></p> <p>⇒ Si oui, veuillez fournir des détails.</p>	
13.2	<p><b>Au cours des trois dernières années, la situation financière de votre société lui-a-t-elle permis d'honorer toutes ses dettes ?</b></p>	

	OUI / NON : .....	
	<p>⇒ Si Oui, joindre tout document prouvant la solvabilité de votre société (liasses fiscales et, le cas échéant, le dernier rapport de votre commissaire au compte, garanties apportées par votre banque ou de tout autre organisme financier, etc.)</p> <p>⇒ Si la réponse est négative, indiquez pourquoi</p>	
13.3	<p>Avez-vous connaissance d'une information ou d'un événement qui pourrait influencer sur votre solvabilité financière dans un avenir proche ?</p> <p style="text-align: right;">OUI / NON : .....</p> <p>⇒ Si oui, donnez des détails.</p>	
13.4	A servir le tableau, ci-joint, regroupant les ratios décrivant la situation financière de votre société au cours des trois dernières années	

## Annexe au Critère 13-Situation financière et comptable

Ratios de structure				Activité concernée	Rapport des Auditeurs
<b>1. Poids de l'endettement</b>					
ELEMENTS	Année n-2	Année n-1	Année n		
Dettes LMT				T	
Capitaux permanents					
DMLT/ Capitaux permanents					
<b>.2. Capacité d'endettement</b>					
ELEMENTS	Année n-2	Année n-1	Année n		
Dettes LMT				T	
Capitaux propres					
Dettes MLT/ Capitaux propres					
<b>3. Capacité de remboursement</b>					
ELEMENTS	Année n-2	Année n-1	Année n		
Dettes LMT				T	
CAF					
Dettes MLT/ CAF					
<b>4. Solvabilité ou autonomie financière</b>					
ELEMENTS	Année n-2	Année n-1	Année n		
Total Actif				T	
Capitaux propres / Total Actif					
Actif Immobilisé net					
ELEMENTS	Année n-2	Année n-1	Année n		
Fonds de Roulement (FR)				T	
Besoin en Fond de Roulement(BFR)					
Trésorerie					
<b>5. Ratios de liquidité</b>					

ELEMENTS	Année n-2	Année n-1	Année n		
Liquidité générale				T	
Liquidité relative					
Liquidité immédiate (réduite)					
<b>6. Ratios de gestion</b>					
ELEMENTS	Année n-2	Année n-1	Année n		
Délais clients (j-CA)				T	
Crédit fournisseurs (j-achat)					
Rotation des stocks (j-CA)					
Besoin en fonds de roulement BFDR (j-CA)					
<b>7. Analyse de l'activité</b>					
ELEMENTS	Année n-2	Année n-1	Année n		
Chiffre d'affaires				T	
Chiffre d'affaires à l'export					
Valeur Ajoutée					
Charges du personnel					
VA/CA					
VA/Production					
Personnel/Valeur Ajoutée					
Charges financières /Valeur ajoutée					
Résultat d'exploitation					
EBE					
Résultat net					
Rentabilité économique					
Rentabilité financière					



## L'Opérateur Economique Agréé

### OEA- Sécurité et Sûreté

La Douane  
Marocaine

Guide d'audit

## OEA –SECURITE ET SURETE : GUIDE D’AUDIT

Le guide d’audit relatif aux exigences en matière de sécurité et sûreté est un outil important dans le processus d’audit. Il a été conçu pour assurer une mise en œuvre uniforme du concept d’Opérateur Economique Agréé « OEA » et garantir la transparence et un traitement identique de l’ensemble des opérateurs économiques.

Ce guide s’adresse aussi bien à l’administration qu’aux OEA-Simplification douanière de la classe « A ».

En effet, il permet d’une part, aux auditeurs douaniers de déterminer les aspects à examiner et de les évaluer de façon uniforme lors de la mission d’audit, et d’autre part, aux OEA de répondre avec pertinence au questionnaire d’auto-évaluation et d’analyser leur capacité à satisfaire aux critères de sécurité.

Cette évaluation vise à identifier les risques et les menaces susceptibles d’impacter la sécurité de la chaîne d’approvisionnement et à examiner les mesures mises en place par l’opérateur afin de réduire ces risques et menaces.

A travers ce guide, une liste exhaustive des risques et exigences ainsi que les points à surveiller sont répertoriés en 13 sections dans le tableau ci-après :

Section 1	Évaluation de la sécurité réalisée par l’opérateur économique (auto-évaluation) et politique générale de sécurité
Section 2	Sécurité physique
Section 3	Unités de fret
Section 4	Gestion et identification différenciée des marchandises soumises à restrictions ou prohibitions
Section 5	Réception de marchandises
Section 6	Stockage de marchandises
Section 7	Production de marchandises
Section 8	Chargement de la marchandise
Section 9	Sécurisation des partenaires commerciaux
Section 10	Sécurité du personnel
Section 11	Sensibilisation des employés aux questions de sécurité
Section 12	Sécurité du système d’information et procédure de sauvegarde, de récupération, de restauration et d’archivage
Section 13	Solvabilité financière

## Exigences en matière de sécurité et sûreté

### Section 1 : Évaluation de la sécurité réalisée par l'opérateur économique (auto-évaluation) et politique générale de sécurité

Cf 1.1 à 1.2 du questionnaire d'auto-évaluation	Indicateur	Description du risque	Questions d'évaluation	Références éventuelles à des normes reconnues sur le plan international
1.	<b>Auto-évaluation</b>	Sensibilisation insuffisante en matière de Sécurité et de Sûreté	Quels types de risques ou de dangers de sécurité et de sûreté avez-vous identifié?	ISO/PAS 28001, 2007, relative aux systèmes de gestion de la sécurité dans la chaîne d'approvisionnement: section A.4.2 Code ISPS (concernant la sûreté des navires et des installations portuaires)
2.	<b>Organisation interne</b>	Coordination insuffisante en matière de sécurité et sûreté	De quelle manière les mesures de sécurité et de sûreté sont-elles coordonnées dans l'entreprise? Indiquez la personne et/ou l'unité responsable de cette coordination au sein de votre entreprise ?	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3 ISO 9001:2001, section 5.5.1 Code ISPS
3.	<b>Système de contrôle en interne</b>	Contrôle insuffisant des questions de sécurité et sûreté	Existe-t-il des procédures de sécurité documentées et de quelles manières sont-elles communiquées au personnel et aux diverses personnes visitant votre entreprise	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3, A.4.2 Code ISPS
4.	<b>Procédures de contrôle interne</b>	Enregistrement incorrect et/ou incomplet des incidents de sécurité. Absence de contre-mesures adéquates pour les incidents de sécurité et de sûreté	Durant l'année écoulée, quels types d'incidents se sont produits et quelles mesures ont été prises en conséquence? L'évaluation des menaces couvre-t-elle les incidents de ce type ? Quelles sont les procédures existantes en matière d'enregistrement et de notification des incidents?	ISO/PAS 28001:2007, sections A.3.3, A.4.2 et A.4.3 Code ISPS
5.	<b>Certification de tiers en matière de sécurité et de sûreté</b>	Mesures de sécurité et de sûreté inadéquates	Avez-vous déjà été certifié par une autre instance ou un autre organisme public à des fins de sécurité ?	Code ISPS Certificats de sécurité reconnus pour les parties intervenant dans le transport maritime Certificats de sécurité reconnus pour les parties intervenant dans le transport aériens la norme ISOPAS 28001

6.	<b>Exigences de sécurité et de sûreté spécifiquement applicables aux marchandises</b>	Mise en application insuffisante des exigences de sûreté et de sécurité	Existe-t-il des exigences particulières en matières de sûreté et de sécurité pour les marchandises que vous importez/exportez ?	Code ISPS ISO/PAS 28001:2007 sections A.3.3
7.	<b>Evaluation des risques par des tiers</b>	Sensibilisation en matière de sécurité et de sûreté	Si vous faites appel aux services d'une société de sécurité, celle-ci a-t-elle réalisé une évaluation des risques relative à votre entreprise ?	Code ISPS ISO/PAS 28001:2007 sections A.3.3
8.	<b>Exigences de Sécurité imposées par des tiers</b>	Mesures de Sécurité et de Sûreté inadéquates	Votre compagnie d'assurance vous impose-t-elle des exigences en matière de sécurité ? Vos clients vous ont-ils imposé des dispositions en matière de sécurité ?	Code ISPS ISO/PAS 28001:2007 sections A.3.3

## Section 2 : Sécurité physique

Ce critère sera considéré comme conforme si les bâtiments utilisés dans le cadre des opérations couvertes par le certificat sont construits en matériaux qui résistent aux tentatives d'accès illicite et fournissent une protection contre les intrusions frauduleuses.

Il existe des mesures de contrôle adaptées pour empêcher l'accès non autorisé aux aires d'expédition, aux quais de chargement et aux zones de fret.

### 2.1 Entrée et accès aux installations

2.1.1 et 2.1.4 du questionnaire d'auto-évaluation	Indicateur	Description du risque	Points à surveiller	Références éventuelles à des normes reconnues sur le plan international
1.	<b>Procédures d'accès ou d'entrée des véhicules, des personnes et des marchandises</b>	Accès ou entrée non autorisé de véhicules, de personnes ou de marchandises dans les installations et/ou à proximité de l'aire de chargement et d'expédition.	Identification du système de contrôle d'accès en place. Seuls les personnes, les véhicules et les marchandises identifiés de manière adéquate disposent d'un accès aux installations. L'accès doit être contrôlé et les personnes doivent utiliser des badges émis et contrôlés par la société	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3
2.	<b>Modes opératoires standard en cas d'intrusion</b>	Absence d'action adéquate en cas de découverte d'une intrusion.	La société doit avoir instauré des procédures permettant de réagir en cas de découverte d'un intrus dans les installations (contacter la police locale, déployer le personnel de sécurité interne, etc.)	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3 Code ISPS

## 2.2 Conformité des locaux et de leurs accès :

2.2.1 et 2.2.2 du questionnaire d'auto-évaluation	Indicateur	Description du risque	Points à surveiller	Références éventuelles à des normes reconnues sur le plan international
1.	<b>Limites externes des locaux</b>	Protection insuffisante des locaux contre toute intrusion extérieure.	De quelle manière les limites extérieures des installations sont-elles protégées? Tous les bâtiments doivent être construits en matériaux qui résistent aux entrées illicites et protègent des intrusions extérieures. Toutes les fenêtres, portes et clôtures externes et internes doivent être protégées au moyen de dispositifs de verrouillage ou encore de mesures alternatives de surveillance ou de contrôle des accès, telles systèmes d'alarme antivol ou de télévision en circuit fermé intérieurs/extérieurs.	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3 Code ISPS
2	<b>Portes et points d'accès</b>	Existence de portes et d'entrées non surveillées	Identification de toutes les portes et entrées des installations. Si les portes ou les entrées ne sont pas verrouillées, elles doivent être surveillées ou gardées au moyen de mesures alternatives de surveillance ou de contrôle des accès	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3 Code ISPS
3.	<b>Dispositifs de verrouillage</b>	Dispositifs de verrouillage des portes, fenêtres, entrées et clôtures externes et internes insuffisants	De quel type de dispositifs de verrouillage les portes, fenêtres et entrées intérieures et extérieures sont-elles équipées?	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3
4.	<b>Éclairage insuffisant des portes, fenêtres et entrées, parkings externes et internes</b>	Un éclairage adéquat doit être installé si nécessaire		
5.	<b>Procédures d'accès aux clés</b>	Accès non autorisé aux clés. (Un nombre limité de personnes doit être autorisé à accéder aux clés.	Des procédures d'accès aux clés doivent exister	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3

		<p>Les clés doivent être conservées dans un endroit spécifiquement désigné à cet effet ;</p> <p>Une personne doit être responsable des clés ;</p> <p>Obligation d'appliquer une méthode d'enregistrement de l'identité des personnes utilisant les clés, de la date/heure à laquelle elles ont été prises, par qui, et de la date/heure à laquelle elles ont été restituées à l'endroit spécifiquement désigné).</p>		
6.	<b>Mesures de sécurité physique en interne</b>	Accès inadéquat aux sections intérieures des installations.	<p>Existe-t-il des mesures de sécurité physique interne?</p> <p>Seules des personnes convenablement identifiées et dûment autorisées doivent avoir accès aux sections internes des installations.</p>	ISO/PAS 28001:2006, section A.3.3, A.4.2 Code ISPS
7.	<b>Stationnement de véhicules privés</b>	Protection insuffisante des locaux contre toute intrusion extérieure.	La société doit appliquer des procédures de surveillance afin d'éviter le stationnement de véhicules privés à proximité des zones sécurisées des installations	
8.	<b>Entretien des limites extérieures des bâtiments</b>	Maintenance inadéquate des limites extérieures des locaux et des bâtiments	<p>Les limites extérieures et les bâtiments doivent faire l'objet d'un contrôle régulier, assuré par une personne spécifiquement désignée à cet effet ou par une tierce partie.</p> <p>Si une tierce personne est responsable du contrôle et de la maintenance des limites extérieures des bâtiments, elle doit faire un rapport à un membre du personnel de la société affecté au contrôle des travaux de maintenance effectués sur les limites extérieures et les bâtiments</p>	ISO/PAS 28001:2006, section A.3.3

## Section 3 : Unités de fret

Le domaine sera considéré comme conforme si les mesures concernant la manutention des marchandises comprennent la protection contre l'introduction, la substitution ou la perte de matériels et l'altération d'unités de fret;

### 3-1 Procédure de contrôle et de sécurisation du fret

Cf 3.1.1 à 3.1.7- questionnaire d'auto- évaluation	Indicateur	Description du risque	Points à surveiller	Références éventuelles à des normes reconnues sur le plan international
1.	<b>Procédures d'accès aux unités de fret</b>	Accès non autorisé aux unités de fret	Seules des personnes convenablement identifiées et autorisées doivent avoir accès aux unités de fret.	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3
2.	<b>Procédures visant à garantir l'intégrité des unités de fret</b>	Altération des unités de fret	L'intégrité des unités de fret doit être garantie par leur surveillance permanente ou par leur conservation dans un lieu sûr fermé à clé.	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3 Code ISPS
3.	<b>Utilisation de scellés</b>	Altération du fret	La société doit utiliser, dans la mesure du possible des scellés répondant aux normes ISO existantes ou d'une qualité équivalente. Les accords internationaux peuvent contenir des normes applicables aux scellés.	ISO/PAS 17712 relatif aux scellés mécaniques des conteneurs utilisés dans le commerce international
4.	<b>Procédures d'inspection de la structure de l'unité de fret</b>	Utilisation d'emplacements cachés dans les unités de fret à des fins de contrebande	Lorsque le type d'unité de fret l'exige, un processus d'inspection en sept points est recommandé: o Paroi avant o Côté gauche o Côté droit o Plancher o Plafond/toit o Portes intérieures/extérieures o Extérieur/train d'atterrissage	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3

5.	<b>Modes opératoires standard en cas d'intrusion et/ou d'altération des unités de fret</b>	Absence d'action adéquate en cas de découverte d'un accès ou d'une altération illicite	Le demandeur doit disposer de procédures appropriées quant au type de mesures à prendre en cas de découverte d'un accès ou d'une altération illicite	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3
6.	<b>Propriété des unités de fret</b>	Contrôle incomplet sur les unités de fret	Le demandeur est-il propriétaire des unités de fret ? Si le demandeur n'est pas propriétaire des unités de fret, des procédures permettant d'examiner l'intégrité des unités de fret avant le chargement doivent être appliquées. Le processus d'inspection mentionné au point 3 ci-dessous doit être obligatoire pour le personnel	ISO/PAS 28001:2006, section A.3.3
7.	<b>Maintenance des unités de fret</b>	Altération des unités de fret	La maintenance des unités de fret est-elle assurée dans les installations ou à l'extérieur? Une maintenance doit être assurée régulièrement, pas uniquement en cas de dommage ou d'incident. Si la maintenance est assurée à l'extérieur ou en dehors de la supervision du personnel des entreprises, l'intégrité des unités de fret doit être vérifiée lors de leur restitution au demandeur.	

### 3-2 Procédures en matière de transport

3.2.1 et 3.22 du questionnaire d'auto-évaluation	Indicateur	Description du risque	Points à surveiller	Références éventuelles à des normes reconnues sur le plan international
1.	<b>Moyens de transport actifs</b>	Contrôle insuffisant du transport des marchandises	Identification des moyens de transport normalement utilisés par la société.  S'il s'agit de fabricants, d'exportateurs, d'entrepôts et d'importateurs, indiquez également si le transport est assuré par la société elle-même ou par des commissionnaires de transport/des transporteurs extérieurs. Dans ce dernier cas de figure, la société peut faire appel à des transitaires et/ou à des transporteurs de manière régulière, auquel cas des contrats de longue durée peuvent exister avec ces prestataires.	

## Section 4 : Gestion et identification différenciée des marchandises soumises à restrictions ou prohibitions

Cf 4.1 3 du questionnaire d'auto-évaluation	Indicateur	Description du risque	Points à surveiller	Références éventuelles à des normes reconnues sur le plan international
1.	Aspects non fiscaux	Utilisation non autorisée de certaines marchandises	<p>La société intervient-elle dans le commerce de marchandises soumises à des licences d'importation et/ou d'exportation ou à l'octroi d'autorisations/licences spéciales en rapport avec des interdictions et des restrictions?</p> <p>La société intervient-elle dans le commerce de marchandises à double usage ?</p> <p>la société intervient-elle dans le commerce de marchandises sous embargo?</p> <p>La société doit, le cas échéant, instaurer des procédures</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ visant à distinguer les marchandises soumises à des exigences non fiscales des autres marchandises;</li> <li>▪ permettant de vérifier si les opérations sont exécutées conformément à la législation (non fiscale) en vigueur;</li> <li>▪ relatives au traitement des marchandises sous embargo;</li> <li>▪ relatives au traitement des licences; portant sur les marchandises diverses sujettes à des restrictions;</li> <li>▪ servant à identifier les marchandises potentielles à double usage et les procédures relatives à leur traitement.</li> </ul>	

## Section 5 : Réception de marchandises

Cf 5.1 à 5.7 du questionnaire d'auto-évaluation	Indicateur	Description du risque	Points à surveiller	Références éventuelles à des normes reconnues sur le plan international
1.	<b>Procédures de contrôle du transport entrant</b>	Contrôle insuffisant lors de la réception des marchandises, lesquelles ne sont pas enregistrées dans un système logistique - d'où un risque en matière de sécurité ou de sûreté	<p>La société doit, le cas échéant, instaurer des procédures</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ de désignation des collaborateurs responsables de l'accueil du chauffeur et des marchandises lors de l'arrivée.</li> <li>▪ d'enregistrement des documents de transport et des documents douaniers accompagnant les marchandises</li> <li>▪ de comparaison des marchandises aux documents de transport et aux documents douaniers;</li> <li>▪ d'enregistrement de l'exécution des résultats des contrôles;</li> <li>▪ de notification de l'arrivée des marchandises aux autorités douanières afin de permettre aux douanes de contrôler les envois en temps utile;</li> <li>▪ de notification de la réception de marchandises au département Achats et à l'administration</li> </ul>	ISO 9001:2001, section 6.2.2 ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3
2.	<b>Procédures de vérification des mesures de sécurité imposées aux tiers</b>	Contrôle insuffisant lors de la réception des marchandises, lesquelles ne sont pas enregistrées dans un système logistique - d'où un risque en matière de sûreté sécurité	Si des dispositions relatives à des mesures de sécurité ont été conclues avec des fournisseurs nationaux et étrangers, le personnel doit en être informé. Des procédures doivent en outre être instaurées afin de vérifier l'application de ces dispositions	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3

3.	<b>Contrôle de la réception des marchandises</b>	Contrôle insuffisant lors de la réception des marchandises, lesquelles ne sont pas enregistrées dans un système logistique - d'où un risque en matière de sécurité et de sûreté	Il doit être impossible de fournir des marchandises dans une zone non contrôlée. La société doit définir des procédures visant à éviter toute situation dans laquelle les marchandises sont laissées sans surveillance.	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3
4.	<b>Degré de sensibilisation du personnel en matière de Sécurité et de sûreté</b>	Manque de connaissances appropriées en matière de sécurité, entraînant l'acceptation de marchandises peu sûres ou encore de l'acceptation de marchandises qui ne sont pas enregistrées dans un système logistique et sur lesquelles aucun contrôle n'est exercé.	La société doit régulièrement communiquer les mesures et/ou dispositions de sécurité à son personnel afin de le sensibiliser.	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3
5.	<b>Apposition des scellés sur les marchandises réceptionnées</b>	Contrôle insuffisant lors de la réception des marchandises, lesquelles ne sont pas enregistrées dans un système logistiques d'où un risque en matière de sécurité et de sûreté	L'intégrité des scellés doit être vérifiée à la réception des marchandises. La société doit, le cas échéant, disposer de procédures d'apposition des scellés des marchandises entrantes	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3 ISO/PAS 17712
6.	<b>Uniformité du marquage des marchandises</b>	Contrôle insuffisant lors de la réception des marchandises, lesquelles ne sont pas enregistrées dans un système logistique d'où un risque en matière de sécurité et sûreté	Les marchandises entrantes doivent être marquées ou stockées de manière uniforme dans la(les) zone(s) désignée(s).	ISO 9001:2000, section. 7.4
7.	<b>Pesage et pointage des marchandises</b>	Contrôle insuffisant lors de la réception des marchandises, lesquelles ne sont pas enregistrées dans un système logistique d'où un risque en matière de sécurité et sûreté	La société doit, le cas échéant, instaurer des procédures de pesage et de pointage des marchandises entrantes.	ISO 9001:2000, section. 7.4

8.	<b>Processus administratifs de réception des marchandises</b>	Contrôle insuffisant lors de la réception des marchandises, lesquelles ne sont pas enregistrées dans un système logistique d'où un risque en matière de sécurité et de sûreté	<p>La société doit instaurer des procédures administratives de réception des marchandises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ De quelle manière (sur la base de quels documents), quand et par qui les marchandises sont reçues.</li> <li>▪ Vérification des marchandises par rapport aux listes de chargement et aux ordres d'achat.</li> <li>▪ Enregistrement des marchandises dans le stock dans les meilleurs délais à la suite de l'arrivée des marchandises.</li> </ul>	ISO 9001:2000, section. 7.4
9.	<b>Procédures de contrôle interne</b>	Absence de mesures convenables en cas de non-conformités et/ou d'irrégularités constatées	Des procédures de contrôle interne doivent être appliquées en cas de non-conformités et/ou d'irrégularités constatées. Une séparation des fonctions doit exister entre la commande des marchandises (achat), la réception (entrepôt), l'encodage des marchandises dans le système (administration) et le paiement de la facture	

## Section 6 : Stockage des marchandises

Cf 6.1 à . 6.6 du questionnaire d'auto-évaluation	Indicateur	Description du risque	Points à surveiller	Références éventuelles à des normes reconnues sur le plan international
1.	<b>Désignation d'une aire de stockage</b>	Protection inadéquate de la zone de stockage contre toute intrusion extérieure	Une ou plusieurs zones doivent être désignées pour le stockage des marchandises.	
2.	<b>Procédures de contrôle interne</b>	Absence de mesures convenables en cas de non-conformités et/ou d'irrégularités constatées.	Des procédures d'inventaire régulier doivent être mises en place. Des procédures en cas de non-conformités et/ou d'irrégularités doivent être mises en place	ISO 9001:2001, section 2.2
3.	<b>Stockage séparé des marchandises différentes</b>	Substitution non autorisée des marchandises et/ou altération des marchandises.	Les divers types de marchandises doivent être séparés le cas échéant (marchandises nationales, étrangères, biens de grande valeur, marchandises dangereuses, par exemple -cf. également 4.1 ci-dessous) L'aire de stockage doit être enregistrée par le service chargé de la logistique dès l'arrivée des marchandises	Certificat TAPA ( <i>Technology Asset Protection Association</i> )
4.	<b>Mesures de sécurité et de sûreté supplémentaires en matière d'accès aux marchandises</b>	Accès non-autorisé aux marchandises	Existe-t-il des mesures de sécurité, autres que celles mentionnées aux sections 1 et 2 pour protéger les marchandises contre tout accès de personnes non autorisées?	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3
5.	<b>Niveau d'autorisation des catégories de personnel</b>	Accès non-autorisé aux marchandises	Autorisation d'accès à l'aire de stockage et aux marchandises uniquement réservée au personnel désigné ou aux personnes dûment autorisées	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3 Code ISPS

## Section 7 : - Production de marchandises

Cf 7.1 à 7.5 du questionnaire d'auto-évaluation	Indicateur	Description du risque	Points à surveiller	Références éventuelles à des normes reconnues sur le plan international
1.	<b>Désignation d'une zone</b>	Absence de contrôle intégral du processus de production	Il est indispensable qu'une ou plusieurs zones soient assignées à la production des marchandises Lorsque les marchandises sont produites à l'extérieur, la société doit avoir instauré des dispositions de sécurité avec les personnes responsables des installations extérieures afin d'assurer l'intégrité des marchandises	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3
2.	<b>Procédures de contrôle interne</b>	Altération des marchandises	Des processus et procédures de sécurité doivent être mis en place afin d'assurer l'intégrité du processus de production par exemple une autorisation d'accès réservée au personnel désigné ou aux personnes disposant d'une autorisation adéquate, la supervision et le contrôle du processus de contrôle par des systèmes et/ou du personnel, Les fonctions de la personne responsable du contrôle des modes de production et les fonctions de la personne responsable de leur mise au point doivent être dissociées	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3
3.	<b>Mesures de sécurité et de sûreté supplémentaires relatives à l'accès aux marchandises</b>	Accès non-autorisé aux marchandises	Existe-t-il des mesures de sécurité, en plus de celles mentionnées aux sections 2 et 3 protégeant les marchandises d'un accès par des personnes dépourvues d'autorisation?	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3

4.	<b>Niveau d'autorisation pour les catégories de personnel</b>	Accès non-autorisé aux marchandises	Autorisation d'accès à la zone de production réservée au personnel désigné ou aux personnes disposant d'une autorisation adéquate	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3
5.	<b>Emballage des produits</b>	Contrôle incomplet du flux de marchandises	Si l'emballage des produits finaux n'est pas effectué dans les locaux du demandeur mais à l'extérieur, le demandeur doit avoir mis en place des dispositions de sécurité avec les personnes responsables des installations extérieures afin d'assurer l'intégrité des marchandises	
6.	<b>Contrôle de la qualité</b>	Contrôle incomplet du flux de marchandises	S'il existe un contrôle de la qualité des marchandises lequel peut constituer un élément supplémentaire permettant d'assurer la sécurité totale des marchandises	

## Section 8 : Chargement de la marchandise

Cf 8.1 à . 8.6 du questionnaire d'auto-évaluation	Indicateur	Description du risque	Points à surveiller	Références éventuelles à des normes reconnues sur le plan international
1.	<b>Procédures de contrôle du transport sortant</b>	Contrôle insuffisant de la livraison des marchandises, lesquelles ne sont pas enregistrées dans un système logistique d'où un risque en matière de sécurité et de sûreté .	<p>La société doit, le cas échéant, instaurer les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Désignation des collaborateurs chargés de recevoir le chauffeur et de charger les marchandises à l'arrivée.</li> <li>▪ Enregistrement des documents de transport et des documents douaniers accompagnant les marchandises.</li> <li>▪ Comparaison des marchandises aux documents de transport et aux documents douaniers qui les accompagnent.</li> <li>▪ Enregistrement de l'achèvement et des résultats des contrôles</li> <li>▪ Notification du départ des marchandises aux autorités douanières informées afin de permettre aux douanes de contrôler les envois en temps utile</li> <li>▪ Notification du départ des marchandises au département Vente et à l'administration</li> </ul>	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3
2.	<b>Procédures de vérification des mesures de sécurité imposées par des tiers</b>	Infraction aux dispositions de sécurité convenues, entraînant un risque pour la marchandise qui n'est pas enregistrée dans un système logistique et sur laquelle vous ne disposez d'aucun pouvoir de contrôle	Le cas échéant, de quelle manière les dispositions relatives aux mesures de sécurité imposées par vos clients sont-elles vérifiées lors du chargement des marchandises?	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3

3.	<b>Contrôle du chargement des marchandises</b>	Contrôle incomplet du chargement de marchandises	Le personnel doit être affecté à la supervision du chargement des marchandises. Il convient d'éviter que des marchandises sortantes puissent être chargées ou laissées sans surveillance.	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3
4.	<b>Niveau de sensibilisation à la sécurité et à la sûreté du personnel</b>	Manque de connaissances appropriées en matière de sécurité, entraînant le chargement de marchandises dangereuses ou peu sûres. Chargement de marchandises qui ne sont pas enregistrées dans un système logistique et sur lesquelles aucun contrôle n'est exercé	La société doit régulièrement communiquer au personnel les mesures de sécurité et/ou les dispositions en matière de sécurité afin de garantir la sensibilisation du personnel sur ce plan	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3
5.	<b>Mise sous scellés des marchandises sortantes</b>	Contrôle insuffisant de la mise sous scellés des marchandises	Les marchandises sont-elles scellées et de quelle manière les scellés sont-ils vérifiés?	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3 ISO/PAS 11712:116 ISO PAS 17712
6.	<b>Marquage uniforme des marchandises</b>	Contrôle insuffisant au niveau de la livraison des marchandises, lesquelles ne sont pas enregistrées dans un système logistique d'où un risque en matière de sécurité et sûreté.	Les marchandises sortantes doivent être uniformément dans une ou plusieurs zones désignées.	
7.	<b>Pesage et pointage des marchandises</b>	Livraison de marchandises présentant un risque de sécurité et sûreté. Livraison de marchandises qui ne sont pas enregistrées dans un système logistique et sur lesquelles aucun contrôle n'est exercé	Le cas échéant, La société doit instaurer des procédures visant à peser et pointer les marchandises sortantes.	
8.	<b>Procédures administratives du chargement de marchandises</b>	Livraison de marchandises présentant un risque de sécurité et sûreté. Livraison de marchandises qui	La société doit instaurer les procédures administratives applicables à la livraison des marchandises: ▪ De quelle manière (sur la base de	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3

		ne sont pas enregistrées dans un système logistique et sur lesquelles aucun n'est exercé.	quels documents), quand et par qui les marchandises chargées sont-elles enregistrées pour chargement. <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérification des marchandises par rapport à des listes de chargement et à des ordres de vente</li> <li>▪ Enregistrement des marchandises en sortie de stock dès que possible après leur départ</li> </ul>	
<b>9.</b>	<b>Procédures de contrôle interne</b>	Absence de mesure convenable en cas de non-conformités et/ou d'irrégularités constatées	Des procédures doivent être appliquées en cas de non-conformités et/ou d'irrégularités	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3

## Section 9 : Sécurisation des partenaires commerciaux

Cet élément sera considéré comme satisfaisant si la société a pris des mesures permettant d'identifier avec précision ses partenaires commerciaux, de façon à sécuriser la chaîne d'approvisionnement internationale.

Les opérateurs économiques engagent leur responsabilité que pour la partie de la chaîne d'approvisionnement dont ils ont la charge et pour les marchandises placées sous leur responsabilité. La conclusion d'accords contractuels entre le demandeur et ses partenaires commerciaux permettent d'assurer la sécurité des parties successives de la chaîne d'approvisionnement. Les envois qui ne sont pas couverts par des mesures de sécurité ou le sont partiellement ne seront pas considérés comme entièrement sécurisés et, par conséquent, ne bénéficieront pas du traitement optimal découlant d'un score inférieur en matière de risques.

Cf 9.1 à 9.3 du questionnaire d'auto-évaluation	Indicateur	Description du risque	Points à surveiller	Références éventuelles à des normes
				reconnues sur le plan international
1.	Critères de sécurité imposés aux tiers	Infraction aux accords conclus en matière de sécurité, entraînant un risque de livraison de marchandises dangereuses ou peu sûres	Identification et analyse des accords conclus au sujet de l'application des mesures de sécurité entre le demandeur et ses partenaires commerciaux. Dans la mesure où le modèle d'entreprise concernée s'y prête, des mesures de sécurité peuvent être introduites dans les dispositions contractuelles. L'efficacité des exigences de sécurité mises en œuvre par vos partenaires commerciaux doit être régulièrement vérifiée sur la base d'une analyse de risques	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3
2.	Procédures de contrôle externe	Infraction aux accords conclus en matière de risque de livraison de marchandises dangereuses ou peu sûres	Des incidents relatifs aux accords susmentionnés se sont-ils produits au cours de l'année écoulée? Dans l'affirmative, quels sont les types de mesures mis en œuvre à la suite des incidents survenus?	
3.	Service extérieurs	Infiltration de personnel susceptible de constituer un risque pour la sécurité	Si certains services sont externalisés (transport, vigiles, nettoyage, maintenance, etc.), les critères de sécurité doivent être intégrés dans les accords contractuels conclus avec les entreprises externes	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3

## Section 10 : Sécurité du personnel

Cf 10.1 à 10.3 du questionnaire d'auto-évaluation	Indicateur	Description du risque	Points à surveiller	Références éventuelles à des normes reconnues sur le plan international
1.	<b>Politique d'embauche</b>	Infiltration de personnel susceptible de constituer un risque pour la sécurité.	La politique de l'emploi de la société doit tenir compte de ses exigences de sécurité	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3
2.	<b>Contrôles de sécurité concernant les candidats à l'embauche</b>	Infiltration de personnel susceptible de constituer un risque pour la sécurité.	<p>Si la législation nationale l'y autorise, la société doit contrôler les antécédents des nouveaux employés affectés à des postes sensibles en matière de sécurité. Ces contrôles peuvent également concerner les employés qui ayant travaillé dans des départements de l'entreprise considérés comme non sensibles sur le plan de la sécurité, se voient affectés à ces fonctions.</p> <p>Les contrôles de sécurité antérieurs au recrutement peuvent comporter des enquêtes basées sur des éléments indéniables et/ou officiels issus du parcours professionnel et de références antérieures.</p> <p>En ce qui concerne les postes de sécurité élevée/critique, des enquêtes de police peuvent s'avérer nécessaires à l'identification des condamnations prescrites/non prescrites.</p> <p>Les employés désignés peuvent informer leur employeur des contraventions/libérations sous caution, procédures judiciaires et/ou condamnations en cours. Ils doivent par ailleurs révéler l'existence de tout autre emploi ou activité donnant lieu à des risques en matière de sécurité</p>	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3

## Section: 11 - Sensibilisation des employés aux questions de sécurité

Cf 11.1 du questionnaire d'auto-évaluation	Indicateur	Description du risque	Points à surveiller	Références éventuelles à des normes reconnues sur le plan international
1.	<b>Formation en matière de sécurité et de sûreté</b>	Sensibilisation insuffisante aux exigences de sécurité	Le personnel concerné doit suivre une formation lui permettant d'anticiper et de réagir de manière adaptée face aux risques de sécurité et de sûreté inhérents aux mouvements des marchandises dans la chaîne d'approvisionnement internationale. Cette formation peut fournir des informations relatives aux procédures de sécurité, à la détection des intrusions/altérations, à la notification des incidents, à l'identification des menaces internes potentielles pour la sécurité et à la protection des contrôles d'accès. L'expression «personnel concerné» peut désigner, en fonction des circonstances particulières, le personnel de sécurité, le personnel chargé de la manipulation du fret et de sa documentation, ainsi que les collaborateurs travaillant dans les zones d'expédition et de réception, dans la mesure où les intéressés sont soumis au contrôle de la société.	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3
2.	<b>Exigences de sécurité et de sûreté pour le personnel temporaire</b>	Infiltration de personnel susceptible de constituer un risque pour la sécurité.	La société doit appliquer des règles de sécurité lorsqu'elle recourt à du personnel temporaire	ISO/PAS 28001:2007, section A.3.3

## Section: 12 - Sécurité du Système de l'information et Procédures de sauvegarde, de récupération, de restauration et d'archivage

Système efficace de gestion des écritures commerciales et, le cas échéant des écritures de transport, permettant de procéder à des contrôles douaniers adéquats.

La société doit avoir mis en place des procédures satisfaisantes d'archivage des écritures et des informations de l'entreprise et de protection contre la perte de données.

La société doit sensibiliser le personnel à la nécessité d'informer les autorités douanières en cas de difficulté à se conformer aux exigences et d'établir les contacts appropriés afin d'informer les autorités douanières de telles situations; (par exemple: documentation de cargaison inhabituelle ou suspecte; demandes d'informations anormales concernant des envois, pertes de cargaison, scellés altérés, etc.).

La société doit avoir pris des mesures adaptées en matière de sécurité des technologies de l'information - des pare-feu et une protection antivirus, par exemple - afin de protéger son système d'information contre toute intrusion non autorisée et de sécuriser sa documentation.

### Sous-section: - 12.1- Sécurité du Système de l'information

Cf12.1.1 à 12.1.3 du questionnaire d'auto-évaluation	Indicateur	Description du risque	Questions d'évaluation	Références éventuelles à des normes reconnues sur le plan international
1.	Normes de certification en matière de sécurisation d'environnements informatisés	Accès non autorisé et/ou intrusion dans le système d'information.	Des normes de certification sont-elles appliquées pour sécuriser les systèmes d'information?	ISO 17799:2005 (sécurité de l'information) ISO 27001:2005(système de gestion de la sécurité de l'information)
2.	Procédures de contrôle interne	Accès non-autorisé et/ou intrusion dans le système d'information. Destruction délibérée ou perte d'informations importantes.	a)Quelles sont les mesures mises en place (par exemple pare-feu, changement régulier des mots de passe) pour protéger les systèmes d'information de l'opérateur économique contre toute intrusion non-autorisée? b) Un test d'intrusion a-t-il été réalisé avec succès? Dans la négative, la société doit effectuer ces tests afin de démontrer la sécurité de son système Ces procédures peuvent notamment comporter les mesures suivantes: Politique documentée et actualisée concernant la protection du système d'information, l'enregistrement des accès	ISO/PAS 28001:2007, section A 3.3 ISO 27001:2005

			<p>du personnel autorisé, changement régulier des mots de passe, contrôle des systèmes, etc</p> <p>Plan de sécurité actualisé décrivant les mesures mises en place afin de protéger le système d'information contre tout accès illicite et contre toute destruction délibérée ou perte d'informations.</p>	
<b>3.</b>	<b>Environnement informatisé</b>	Accès non-autorisé et/ou intrusion dans le système d'information.	<p>a) Quelles sont les politiques/procédures existantes dans le domaine de l'octroi de droits d'accès et du niveau d'accès au système d'information. L'accès aux informations sensibles doit être limité aux membres du personnel autorisés à modifier et compléter les informations</p> <p>b) Qui est responsable de la protection et de l'exploitation du système d'information. ? Cette responsabilité ne doit pas se limiter à une seule personne mais être partagée entre plusieurs personnes à même de contrôler leurs actions respectives</p>	
<b>4.</b>	<b>Plan de secours</b>	Accès non-autorisé et/ou intrusion dans les systèmes d'information de l'opérateur économique Destruction délibérée ou perte d'informations importante	La société doit disposer d'un plan d'action énonçant les procédures en cas d'incident	ISO/PAS 28001:2007, section A 3.3 ISO 27001:2005
<b>5.</b>	<b>Procédures en cas de défaillance du système</b>	Accès non-autorisé et/ou intrusion dans les systèmes d'information de l'opérateur économique. Destruction délibérée ou perte d'informations importantes	La société doit disposer de procédures de sauvegarde appliquées en cas de défaillance du système d'information. Des procédures de récupération des données dans le système d'information.	ISO 27001:2005

Sous-section: - 12.2- Procédure de sauvegarde, de récupération, de restauration et d'archivage

Cf 12.2 .1.à. 12.2.3 du questionnaire d'auto-évaluation	Indicateur	Description du risque	Points à surveiller	Références éventuelles à des normes reconnues sur le plan international
1.	<b>Exigences en matière de comptabilité/d'archivage</b>	<p>Impossibilité de procéder facilement à un audit en raison de la structure du système comptable de la société.</p> <p>Destruction délibérée ou perte d'informations pertinentes.</p>	<p>Décrivez les procédures de sauvegarde, de récupération et de reprise de l'exploitation, en tenant compte, le cas échéant, des questions suivantes:</p> <p>Combien de temps les données restent-elles accessibles en ligne, sous leur forme originale? Combien de temps les données restent-elles accessibles en ligne et combien de temps les données restent-elles accessibles pour un historique ou à des fins statistiques ?</p> <p>Combien de temps les données sont-elles archivées en différé?</p> <p>Sur quel type de support les données sont-elles stockées?</p> <p>Les données sont-elles comprimées et à quel stade?</p> <p>Quelles sont les garanties en matière de disponibilité à long terme (qualité technique du support d'enregistrement, disponibilité du matériel et du code programme, descriptions des données et du code programme)</p>	<p>ISO 9001:2001, section 6.3</p> <p>ISO 17799:2005</p> <p>ISO 27001:2005</p>

## Section: 13- Solvabilité financière

Cf 13.1 à 13.4 du questionnaire d'auto-évaluation	Indicateur	Description du risque	Questions d'évaluation	Références éventuelles à des normes reconnues sur le plan international
1.	<b>Insolvabilité</b>	Comportement non conforme	Vérifiez et analysez le bilan et les mouvements financiers de la société afin d'analyser sa capacité à payer ses dettes. Dans la plupart des cas, l'établissement bancaire de la société sera en mesure de fournir des informations sur la solvabilité financière de l'intéressé.	

(Papier entête de la société)

### ANNEXE 3

## Demande D'octroi du Statut d'Opérateur Economique Agréé OEA- Sécurité et Sûreté

Je soussigné(e)

Nom et prénom: .....

Agissant en qualité de : .....

Dénomination ou raison sociale : .....

Siège social : .....

N° du registre de commerce : / / / / / / / / / / N° d'identification fiscale : / / / / / / / / / / / / / / / /

Tél. : ..... Fax : ..... E-mail : .....

Sollicite l'octroi du statut de l'Opérateur Economique Agréé- Sécurité et sûreté"

<b>Informations sur l'entreprise</b>	
<b>1- Raison sociale :</b>	<b>2- Forme juridique :</b>
<b>3- Capital Social :</b> - Montant du capital :..... - Part capital étranger : .....% - Noms des principaux actionnaires :.....	<b>4- Date de création</b>
<b>5-Activité principale :</b> ..... <b>Autres activités :</b> .....	<b>6- Adresses :</b> - Siège d'activité principale : - Principaux locaux annexes (stockage, ateliers de fabrication, etc.) :
<b>7- Personne de contact :</b> Nom et prénom..... Fonction au sein de l'entreprise :..... Tél. : ..... Fax : ..... E-mail : ...	<b>8. Chiffre d'affaires du dernier exercice :</b> - Chiffre d'affaires global : ..... - Chiffre d'affaires à l'exportation : .....
<b>9- :</b> Date de signature de la convention "OEA Simplification douanière" :  <b>- En cas de renouvellement de l'agrément, préciser la date de renouvellement:</b>	<b>10- Régime douanier :</b> - Précisez les Régimes douaniers usités : <input type="checkbox"/> RED <input type="checkbox"/> Droit Commun <input type="checkbox"/> Autres - Précisez les autorisations douanières déjà accordées
<b>11- Antécédents contentieux</b> Déclaration par le demandeur des affaires contentieuses enregistrées lors des 3 (4) dernières années :  <b>- en cas d'absence d'affaires contentieuses, précisez-le</b> <b>-en cas d'existence d'affaires contentieuses Servir tableau I.</b>	<b>12- Documents joints :</b> - Statuts de l'entreprise - Extrait du registre de commerce (modèle J) - liasse fiscale complète correspondant aux trois derniers exercices dûment authentifiée par les services des impôts. - Procès verbaux de la dernière assemblée générale et de la réunion du conseil d'administration, s'il y a lieu.

Je déclare sur l'honneur que les informations communiquées sont authentiques.

A ..... Le .....  
**Signature et cachet de l'entreprise :**

**Tableau 1 : Contentieux douanier**

<b>N° Affaire</b>	<b>Qualification</b>	<b>Bureau douanier</b>	<b>Valeur</b>	<b>Stade de règlement</b>